

Délibération n°02

Séance du

L'an deux mille vingt quatre le 5 avril, le Conseil Municipal de DICONNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du MAIRE, Monsieur COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs COULON Robert, COLAS Daniel, MAURY Thomas, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCOBELLO Christiane, BERGERAS Roger, SAVOY Marion et JULLIEN Jean-Marc

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
19 mars 2024

Date d'affichage
08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Roger BERGERAS

08 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du
08 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 347,00
	Réalisé :	7 986,73
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	8 347,00
	Réalisé :	9 533,92
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	1 547,19
Résultat global :	1 547,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Diconne, le 05/04/2024



Le Président COULON Robert

le(s) secrétaire(s) de séance

[Signature of Robert Coulon]

[Signature of Roger Bergeras]